

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**D'ILLE-ET-VILAINE**

**Arrêté fixant le calendrier prévisionnel  
des appels à projets 2024-2026  
des établissements et services sociaux et médico-sociaux  
relevant de la compétence unique du Conseil départemental  
d'Ille-et-Vilaine**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1 et R. 313-1 à R. 313-10 ;

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L 313-2 du code de l'action sociale et des familles ;

**VU** le décret n° 2014-565 du 30 mai 2014 modifiant la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'adapter l'offre d'accueil et d'accompagnement des mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille, dits mineurs non accompagnés, pris en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance ;

**CONSIDERANT** la nécessité de créer un dispositif de placement à domicile pour les mineurs confiés à l'aide sociale à l'enfance ;

**CONSIDERANT** la nécessité de créer un dispositif d'accueil pour mineurs confiés à l'aide sociale à l'enfance ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Directeur général des services départementaux ;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 -

Le calendrier prévisionnel des appels à projets que le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine envisage de lancer au cours des années 2024, 2025 et 2026 pour satisfaire aux besoins constatés en matière d'établissements et services sociaux et médico-sociaux dont l'autorisation relève du Conseil départemental est le suivant :

Date de l'appel à projet	Type de l'appel à projet	Public concerné	Territoire concerné
2024	Dispositif de placement à domicile	Mineurs confiés à l'aide sociale à l'enfance	Département d'Ille-et-Vilaine
2024	Dispositif d'accueil pour les enfants et jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance.	Mineurs confiés à l'aide sociale à l'enfance	Département d'Ille-et-Vilaine
2024-2026	Dispositifs de prise en charge des mineurs non accompagnés (ou jeunes majeurs précédemment MNA).	Mineurs confiés à l'aide sociale à l'enfance	Département d'Ille-et-Vilaine

### ARTICLE 2

Ce calendrier prévisionnel a un caractère indicatif. Il peut faire l'objet d'une révision en cas de modification substantielle.

### ARTICLE 3

Les personnes morales gestionnaires d'établissements et services sociaux et médico-sociaux et de lieux de vie peuvent faire connaître leurs observations sur ce calendrier, dans les deux mois suivant sa date de publication, auprès du Président du Conseil départemental (Direction enfance famille, Hôtel du Département, CS 24218, 35042 Rennes cedex) et ce par courrier recommandé.

### ARTICLE 4

Le Directeur général des services départementaux d'Ille-et-Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département d'Ille-et-Vilaine

Rennes, le **31 JAN. 2024**  
Le Président du Conseil départemental,

  
Jean-Luc CHENUT